



25 juin 2015

Planification des alpages à moutons Conclusion d'un accord avec l'Association Herdenschutz Wallis

(IVS). – L'ensemble des alpages à moutons du Canton du Valais a été analysé dans le contexte de leur planification. Il en résulte des recommandations, non seulement pour la gestion des zones d'estivage, mais également pour la protection des troupeaux. Pour mettre en place ces mesures, le Service de l'agriculture a conclu un accord de prestations avec l'Association Herdenschutz Wallis GmbH, fondée récemment.

Au début de l'année 2012, le Service de l'agriculture du canton du Valais (SCA) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont mandaté l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (Agridea) afin d'analyser la situation des 155 alpages à moutons du Valais. La conclusion du rapport d'Agridea stipule que les mesures de protection des troupeaux nécessitent des adaptations structurelles dans 60 % des cas.

Les recommandations spécifiques - tant au niveau de la gestion des alpages que pour la protection des troupeaux - doivent être quantifiées et planifiées sur plusieurs années, en collaboration avec les propriétaires et exploitants concernés. En vue de soutenir la mise en œuvre de ces tâches, le SCA a conclu un accord de prestations avec l'Association Herdenschutz Wallis GmbH.

Cette Association a été fondée en 2015. Elle est composée de neuf sociétaires qui sont en majorité des agriculteurs et éleveurs de moutons actifs dans le Haut-Valais. Ils ont pour tâche de seconder le canton dans la réalisation des mesures de gestion et de protection des troupeaux. Dans le cadre de cette mission, l'Association fournit notamment des prestations de conseil aux exploitants d'alpage dans le choix du matériel pour la mise en œuvre des mesures de protection. Elle intervient également dans la mise en place de mesures immédiates en cas d'attaques de grands prédateurs sur les alpages, en collaboration avec Agridea (protection mobile des troupeaux).

Cet été, le Service de l'agriculture soutiendra également financièrement le projet de gardiennage itinérant mis en place par la commission des grands prédateurs de la chambre d'agriculture du Haut-Valais (OLK).

La responsabilité de la planification et de la mise en œuvre des mesures de gestion et de protection des troupeaux incombe au Service de l'agriculture. Le Centre agricole de Viège reste l'instance de contact pour les responsables d'alpage et les détenteurs d'animaux pour toute question relative à l'exploitation des alpages ou la protection des troupeaux dans le Haut-Valais.

Personnes de contact:

- **Conseil protection des troupeaux (H-VS), Moritz Schwery, Landwirtschaftszentrum, 3930 Visp, 027 606 79 00 / 079 745 34 55**
- **Herdenschutz Wallis, Manfred Schmid, Geschäftsführer, Fabrikstrasse 3, 3900 Gamsen, 027 923 15 65**